

L'Arvezan

Bulletin municipal
de Sainte Marie d'Alvey

*Bonne année
2022!*

**NOUVEAU
LOGO!**



N° 34 • janvier 2022

Good bye Norrie

C'est avec émotion que nous avons appris que Norrie, « l'Irlandais arvezan » nous avait quittés.

Il est né à Patna, au Nord Est de l'Inde en 1932. Son père y était professeur.

Mais à 3 ans, il se retrouve orphelin. Il est envoyé alors en Angleterre dans un orphelinat catholique, tenu par des sœurs.

Vers 14-15 ans il commence à travailler pour un journal et l'envie d'écrire ne le quittera plus. À 18 ans, pacifiste en tant que quaker, il choisit la Marine marchande pour y effectuer son service militaire. Cela lui permettra de faire de beaux et longs voyages à travers le monde. Il découvrira l'Indonésie, la Chine, l'Inde et aussi beaucoup de ports européens.

Grâce à une bourse, il va intégrer l'université de Birmingham, où il rencontrera Mary en 1966, puis Oxford. Il y étudiera la littérature.

En 1968, il épouse Mary en Irlande du Nord.

Mary était institutrice et ils vont habiter en Angleterre où Norrie deviendra professeur pour les adultes.

Bientôt ils vont accueillir leurs 3 enfants: Barley en 1970, Roisin en 1973 et Patrick en 1974.



Lors d'un échange scolaire de Roisin à Pont d'Ain, ils découvrent la région et décident de s'installer à Sainte-Marie d'Alvey. Ce fut un coup de foudre pour la maison qu'ils achetèrent en 1991. Après deux ans de travaux, ils s'installèrent. Norrie me confia un jour qu'ils ne savaient même pas qu'il y avait un lac à quelques kilomètres! C'est le paysage et la vue qu'offrait la maison qui les décidèrent. Nous sommes alors en 1993.

Désirant une vie simple, au plus près de la nature, ils créèrent un magnifique potager avec de nombreux arbres fruitiers. Des moutons, des chiens, un âne, des lapins vont les occuper désormais à plein temps.

Norrie aimait randonner, voyager et rencontrer les gens. Il continuera à écrire, notamment des contes pour enfants.

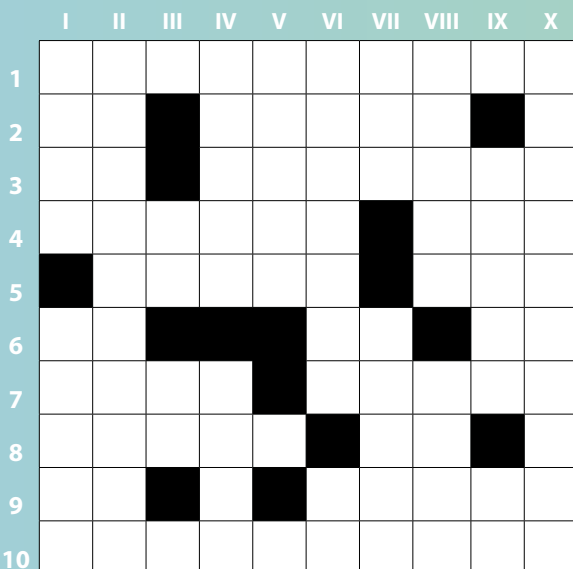
Les dernières années furent difficiles car sa santé déclinait fortement. Ils continuèrent tous les deux, malgré tout, à aller chercher le lait chaque jour à la ferme.

La bienveillance et l'affection de Mary l'ont accompagné jusqu'au bout.

Muriel Quencez

JEUX

Mots croisés



Horizontalement:

- Défenseur de l'environnement.
- Phonétiquement: petit fruit comestible.
Chemin ombragé.
- Participe passé gai. Bien assis.
- Exprimées. Monnaie nordique.
- Baie renommée. Homme anglais retourné.
- Bienheureux. Lac de montagne. Règle.
- Gratin provençal. Il roule sur des rails.
- Saint de prénom Thomas. Direction de Nice.
- Dépouillé. Magicienne grecque.
- Lisser.

Verticalement:

- Se perd. Il peut-être de tir.
- Relatif au climat.
- Pronom personnel masculin. Symbole de l'or.
- Corde de cowboy. Ne pas être d'accord.
- Commune suisse.
- La COP 26 s'y est tenue. Pronom démonstratif.
- Des lettres d'imberbe.
Un coin de verdure dans le désert.
- Suivant. Département de Gascogne.
- Muse de la poésie. Comité d'entreprise.
- Préparer la récolte.

Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 4 | | 1 | | 7 | | | 5 |
| | 6 | | | 3 | 8 | | | 1 |
| | 7 | 5 | | | | 8 | | 9 |
| 7 | | | | 2 | | | 9 | |
| | 3 | 9 | 6 | | 5 | | | |
| | | 4 | | | | 3 | 2 | |
| | 8 | | | | 9 | 6 | | 2 |
| | | 1 | | 6 | | | | |
| 6 | 2 | | 8 | | | | 1 | 7 |

Compléter la grille ci-dessus de façon que:

Chaque ligne, chaque colonne, chaque carré de 3 sur 3, contiennent tous les chiffres de 1 à 9.

LE MOT DU MAIRE



Chers Alvezannes & Alvezans,

La page de l'année 2021 s'est tournée avec enfin un moment de convivialité fin novembre. En cette occasion, l'affluence et la bonne humeur étaient au rendez-vous et ce fut le moment émouvant des remerciements à l'ancienne équipe emmenée par Gaston.

2021 aura été marquée par un effet COVID qui a conduit à un fort accroissement des demandes d'urbanisme. Dans les années futures, lors de nos promenades nous constaterons que certains bâtiments seront rénovés avec ampleur. Le paysage communal sera donc valorisé et gagnera en attractivité.

Durant cette année 2021, le conseil municipal a travaillé sur la préparation des travaux de réfection de la couverture de l'église rendus nécessaires à moyen terme. Il a également décidé de faire évoluer l'ensemble de l'éclairage public vétuste, présentant d'importants dysfonctionnements en passant à la technologie LED, source d'économie d'énergie et d'une plus grande durée de vie.

Les promoteurs du côté de la forêt communale quant à eux ont découvert le panneau de déclaration de travaux pour l'édification de l'antenne 4G qui désenclavera notre territoire courant 2022. Également, durant l'automne, grâce au plan de suivi de la forêt avec l'ONF, des coupes de pins noirs atteints de parasites ont été menées.

La communication a été également à l'ordre du jour: nous sommes heureux de vous faire découvrir le nouveau logo qui arbore la première page. Le site internet quant à lui tend à être publié sous peu. Aussi un autre moyen d'information dématérialisé est à votre disposition: l'application « Panneau Pocket ».

Notre territoire sera impacté durant le premier semestre 2022 par des travaux de réseaux d'eau potable entre la Mégère et le Mollard. De même, l'armoire pour la fibre est attendue. Le conseil municipal se mobilisera pour réfléchir sur l'amélioration de la sécurité routière et des piétons au centre du village.

Nous espérons bien vivement que cette année 2022 verra le retour d'animations au travers des activités associatives. Evidemment chacun d'entre nous en est un potentiel acteur.

En me joignant au conseil municipal, nous vous présentons nos meilleurs voeux pour 2022.

Philippe PERSON

Sommaire

Vie de la commune P4

Changement d'équipe au conseil municipal

Implantation d'une antenne relais

Vie associative et culturelle P6

À votre service à Ste-Marie P7

Compte-rendus des conseils municipaux P8

La vie des écoles P16

Vie pratique P18

Lutte contre le frelon asiatique
Deux nouveaux équipements de service à Saint-Genix

À vos plumes P20

Promenons nous dans les bois...

Découverte P21

Paréidolie dans l'Arvezan

Témoignage p22

Alice Borgey, notre doyenne

Recette P23

Gâteau léger aux noix

Informations pratiques P24

Solution des jeux

ÉLECTIONS 2022

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022, nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au vendredi 4 mars 2022, soit directement en mairie soit sur le site service-public.fr

Meilleurs vœux



20 novembre 2020

Rassemblement de la commune : l'équipe change



Malgré des conditions sanitaires toujours compliquées, le rassemblement de la commune, tant attendu, pour célébrer le changement d'équipe du conseil municipal a finalement pu se faire le samedi 20 novembre. Ce moment de convivialité a commencé par le discours de notre maire Philippe Person mettant à l'honneur notre ancien maire Gaston Arthaud-Berthet et toute son équipe. Des pré-

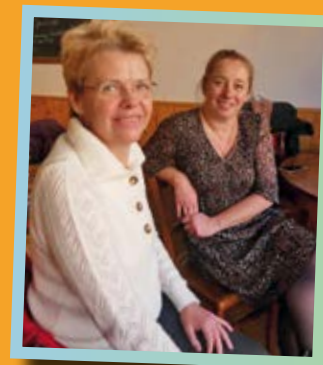
sents lui ont été offerts ainsi qu'à ses adjoints Jean-François Delaigue et Auguste Guicherd pour les remercier de leur engagement pour la commune. Ce fut également l'occasion de remercier Denise Vibert, secrétaire de mairie, partie à la retraite en 2021 et de nous présenter Magali Guicherd sa remplaçante. Ainsi, la population a enfin pu se retrouver autour d'un verre de l'amitié en toute simplicité.



Gaston Arthaud-Berthet, né en juin 1945 à Sainte-Marie-d'Alvey a été élu conseiller municipal en 1971 puis maire en 1989 et ce jusqu'en 2020 soit 6 mandats au service de notre commune. Il est à présent maire honoraire. Il a également été élu conseiller général de la Savoie de 1999 à 2021.



Denise Vibert a été secrétaire de mairie à Sainte-Marie-d'Alvey de 1986 à 2021 soit 35 années. Elle a travaillé avec Elie Borgey, Gaston Arthaud-Berthet et quelques mois avec Philippe Person. Elle a été remplacée par Magali Guicherd qui est également secrétaire à Avressieux.



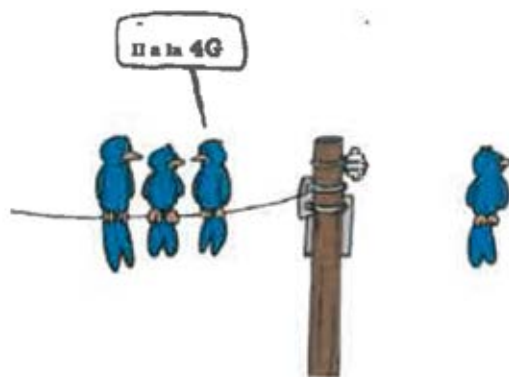
Christelle Périé remplace Brigitte Sottiaux au poste d'adjointe au maire depuis le 1^{er} novembre 2021. Brigitte reste bien sûr conseillère municipale.

Implantation d'une antenne relais à Sainte-Marie d'Alvey

Sainte-Marie d'Alvey a été retenue pour améliorer l'accès à la téléphonie mobile. Pour donner suite à un accord entre le gouvernement et les opérateurs, il a été décidé la construction d'une antenne relais sur le territoire de la commune.

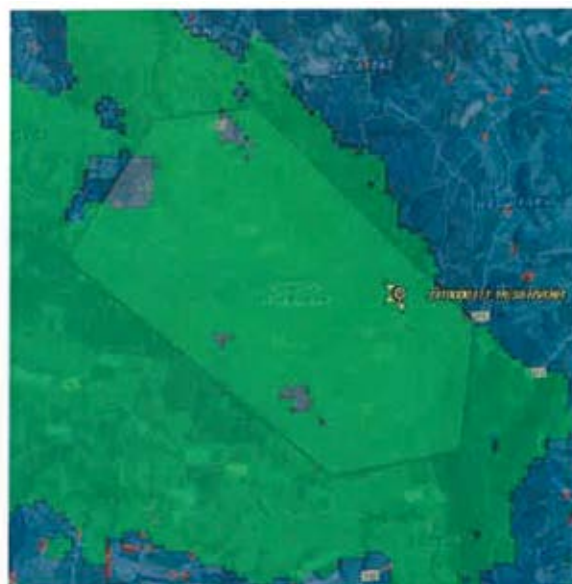
Cette antenne permettra la couverture en 3G et 4G pour les opérateurs SFR, Bouygues et Orange. Le lieu d'implantation retenu est situé à proximité du réservoir d'eau vers Saint-Bonnet.

L'objectif opérationnel est en mai 2022.



Simulation de couverture
92 % de la commune

Site d'implantation de l'antenne relais



Antenne de 42 m de haut



Photomontage après travaux



L'équipe de la mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires



Sainte-Marie animation • 2021

Cette année 2021, l'association Sainte-Marie Animation pensait bien avoir beaucoup de choses à vous raconter concernant des activités plus fournies que 2020. Hélas depuis les bugnes de cette année-là, ce fut le désert total. A chaque amélioration de la situation sanitaire, l'espoir renaissait de pouvoir nous réunir ne serait-ce que pour un goûter, mais vlan ! à chaque fois nos rêves de retrouvailles ont été doués. Néanmoins comme nous sommes têtus nous ne baissons pas les bras et si enfin le virus nous laisse en paix, nous démarrerons 2022 par les bugnes et ensuite nous organiserons d'autres manifestations dont nous n'avons pas encore parlé... faute de pouvoir nous réunir par précaution. Par contre je lance un appel à toutes les bonnes idées que vous pourriez avoir dans ce domaine,

elles seront les bienvenues, non que nous ne sachions quoi faire mais un peu de nouveauté ne nuit pas d'autant que la commune a accueilli de nombreux jeunes habitants qui pourraient bien nous trouver une manifestation de leur cru, nous en serions ravis ! En attendant jusqu'à fin juillet, nous devons nous retrouver avec masques, pass sanitaire selon la situation et les recommandations officielles, enfin de quoi profiter sans se contaminer, mais nous nous régalerons en février avec les bugnes et les enfants déguisés et nous espérons bien qu'en décembre 2022, le Père Noël reviendra gâter les enfants de Sainte-Marie d'Alvey.

Pour cette fin 2021 nous vous souhaitons de bons moments avec vos proches dans une ambiance familiale agréable et une bonne et heureuse année 2022.

Mandrin

Il y a un an, nous prenions la parole dans ces pages alors que tous les lieux de culture (et pas que) étaient encore fermés et donc tout espoir de faire avancer les projets tant au théâtre, qu'au cinéma étaient vains...

Qu'en est-il aujourd'hui ? Certes la machine s'est remise en route mais comme un moteur grippé par les mois d'inaction. Les projets se sont accumulés dans le goulot d'étranglement, tandis que les manuscrits s'entassent sur les bureaux des éditeurs, il en va de même pour les scénarii sur les bureaux des producteurs de cinéma et les films déjà tournés qui parviennent à sortir sur les écrans ne tiennent qu'une semaine ou deux, poussés par ceux qui piétinent dans le couloir d'attente... Donc, qu'en est-il de notre grand et beau Projet Mandrin et son scénario de long métrage ? Nous continuons à le faire lire et il a reçu récemment les éloges appuyés de Nicolas Marié - un acteur césarisé pour « Adieu les cons » qui en lit pourtant beaucoup ! Nous en étions heureux, mais hélas Nicolas n'est pas producteur. Ces derniers ont du mal à lire et quand ils prennent enfin le temps de le faire, leur réponse négative s'appuie sur le coût trop élevé d'un film à costumes. Nous entendons d'ici les arguments d'un public ignorant ou mal informé : « Pourtant, il y a eu tel ou tel film » Combien sur l'ensemble de la production ? « Et surtout il y a Netflix, le nabab de la production internationale » nous avons aussi frappé à sa porte française en compagnie d'Alain Depardieu, mais là encore ce n'était pas le bon moment



ou la bonne porte. Nous sommes pugnaces, nous l'avons prouvé, nous continuons à prospecter en nous éloignant de la belle ligne - sans doute utopique - que nous nous étions fixée au départ : Un projet professionnel multimédia porté par l'enthousiasme de toute une région pour son héros. Le professionnalisme à tous les postes signifie automatiquement un coût élevé (même s'il est amoindri par des partenariats en industrie). Comme nous vous l'annoncions l'an dernier nous avons publié et nous publions chaque mois dans notre lettre de Mandrin, LE ROMAN INACHEVÉ qui retrace toute l'histoire du Projet Mandrin depuis ses débuts, ce qui nous permet de remercier et saluer au passage toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien... Ce n'est pas fini et nous espérons n'oublier personne. Pour lire toute l'aventure vous pouvez aller sur notre site Projetmandrin.com ou bien copier ce lien sur votre ordi :

<http://projetmandrin.com/rebelle-in-live//>

Michèle LAURENCE
Jean-Max PETEAU



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE (saisine par voie électronique) s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'avoir la capacité de recevoir ces dernières sous forme dématérialisée.

Le dépôt en ligne c'est :

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez,
- Un gain de temps et d'argent
- Une démarche plus écologique
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la Communauté de

communes Les Vals du Dauphiné met à disposition à compter du 1^{er} janvier 2022, un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Comment faire ?

- Je me rends sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) à l'adresse suivante : <https://gnau18.operis.fr/valsdudauphine/gnau/>
- Je créer mon compte avec la possibilité d'utiliser mes identifiants « Franceconnect »
- Je choisis le dossier que je souhaite déposer et je complète le CERFA directement en ligne tel que proposé par le GNAU

- J'édite et je joins l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- Je le dépose en suivant les instructions du GNAU
- Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nous continuerons de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

À votre service à Sainte-Marie d'Alvey

Le Moulin de Mandrin
Vente d'huile : noix et noisettes

Denis Vincent
à votre service - travail à façon

06 - 09 - 17 - 98 - 53
805 route de Rochefort
73240 Sainte-Marie d'Alvey



LES AMIS DE MANDRIN
Cassage à façon noix et noisettes



guicherd TP
travaux public
terrassament VMD
aménagement villa
0624568309
0476316392

1400 A route de rochefort
73240 St marie d'alvey
guicherd.ta.tp@orange.fr
Siret 515 318 814 00016



LE GAEC DE L'ARVEZAN
vous propose des colis de
steaks hachés bio.
Pour toute commande,
s'adresser à Fabrice ROLLIN
au 06 81 21 36 03



**LA BOULANGERIE-
PÂTISSERIE TRILLAT**
dessert notre commune
les mardis après-midi
et vendredis matin
Tél. 04 76 31 81 09
www.boulangerie-trillat.fr

Achat / Revente de mobilier, décoration, vaisselle, tissus
Débaras, Successions, Expertises
Cynthia DABA
06.74.21.50.47
leschineriedecycy@gmail.com

Les Chineries de Cycy

/Leschineriedecycy/
 @les_chineries_de_cycy
<https://leschineriedecycy.fr/>
BROCANTE

SIRET : 51334808600028

Séance 8 février 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau et en conformité avec le compte de gestion de la trésorière :

| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 436 738,86 | | 17 521,87 | | 454 260,73 |
| Opérations exercice | 81 412,54 | 196 005,29 | 2 638,80 | 7 737,87 | 84 051,34 | 203 743,16 |
| TOTAUX | 81 412,54 | 632 744,15 | 2 638,80 | 25 259,74 | 84 051,34 | 658 003,89 |
| Résultats de clôture | | 551 331,61 | | 22 620,94 | | 573 952,55 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULÉS | 81 412,54 | 632 744,15 | 2 638,80 | 25 259,74 | 84 051,34 | 658 003,89 |
| Résultats définitifs | | 551 331,61 | | 22 620,94 | | 573 952,55 |

Vote l'affectation des résultats comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020 | 551 331,61 |
| Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 | 551 331,61 |

DÉMISSION OCÉANE HEPPE

M. le maire donne lecture du courrier d'Océane Hepp faisant part de sa démission du conseil municipal suite au déménagement de la famille. Ce courrier sera transmis au Préfet de la Savoie.

PRÉSENTATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE

M. le maire présente Magali Guicherd Omeragic qui a été recrutée sur le poste de secrétaire de mairie et prendra ses fonctions le 17 février pour une période de « tuilage » jusqu'au départ de Denise Vibert.

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

M. le maire souhaite que les dossiers soient étudiés préalablement par les commissions avant leur validation par le conseil municipal :

- **Toiture église** : deux architectes ont été contactés :
 - M. De Bonis propose la réalisation d'un diagnostic préalable
 - Mme Comte propose un travail commun avec le cabinet sageo qui peut également établir un diagnostic par le survol de l'église par un drone.

Ce dossier nécessitera également un bilan amiante de la toiture ; l'éclairage du clocher pose un problème de sécurité.

- **Aménagement de la traversée du village** : le cabinet Isageo devait intervenir ce soir devant le conseil municipal mais a dû décliner pour raison sanitaire. La commission voirie-environnement sera convoquée avec ce cabinet sur une date ultérieure.
- **Site internet** : Marie-Laure Cathelin sera reçue par Brigitte Sottiaux le mardi 9 février. A la suite de la consultation, la commission communication sera réunie.
- **Préparation du budget 2021** : réunion de la commission des finances le lundi 15 mars et vote du budget par le conseil le lundi 22 mars.

CONVENTION MISE À DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DESTINÉ À RECEVOIR UNE ARMOIRE FIBRE OPTIQUE

M. le maire informe le conseil que la société Savoie Connectée souhaite implanter une armoire fibre optique 28U sur le domaine public routier communal à proximité du panneau d'affichage de la place de la mairie suivant photos projetées. Ceci nécessite la signature d'une convention dont la lecture est donnée en séance.

En conséquence, le conseil municipal, compte-tenu de la nécessité de cette implantation :

- accepte les termes de la convention de mise à disposition de l'emplacement destiné à recevoir une armoire fibre optique 28U de dimension (socle inclus) H x P x L = 1 661 x 350 x 1 600 mm,
- autorise M. le maire à signer cette convention conclue pour une durée de 25 ans avec versement à la commune d'une redevance annuelle calculée selon les montants RODP 2021 des infrastructures et réseaux de communications électroniques.

CIMETIÈRE

Le devis de l'entreprise de maçonnerie Guinet est accepté pour la reprise des dégradations du mur du cimetière pour un montant de 3 197,40 € HT.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une présentation est faite du diagnostic réalisé par l'entreprise Borgery sur l'éclairage public qui comporte 14 points lumineux sur la commune. La commission étudiera les solutions proposées, soit remplacement des luminaires à l'identique, soit le remplacement par des leds plus onéreux. Un dossier de subvention peut être déposé au SDES (Syndicat départemental d'électricité) et M. le maire évoquera le sujet lors d'un rendez-vous prévu le

16 février avec la personne en charge du Territoire à Energie Positive (TEPOS) au Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

BONS ACTIVITÉS

M. le maire rappelle au conseil qu'il avait décidé de favoriser les activités culturelles ou sportives des enfants de 6 à 16 ans domiciliés sur la commune en accordant une aide financière annuelle de 50 € par enfant inscrit auprès d'une structure ou association lui permettant d'exercer une activité.

Le conseil municipal, après retour de la validation des bons :

- précise que cette subvention sera versée aux associations qui les accueillent, à savoir :

- Association sportive Novalaise : 200 €
- Club VTT Lac Aiguebelette : 50 €
- Karaté club La Ravoire : 50 €
- Centre des Arts du Cirque : 50 €

CLASSE DE DÉCOUVERTE

Une subvention de 100 € par enfant est accordée pour la participation à une classe de découverte de l'école d'Avressieux (2 élèves de la commune), cette sortie ayant été annulée en juin 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de la préfecture pour l'obligation d'équipements spéciaux dans le département : aucune réponse ne sera donnée, l'absence de retour valant avis favorable.

■ Séance du 22 mars 2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 246 799,06 € (dont 111 549,06 € de virement à la section d'investissement)
- Recettes de fonctionnement : 714 871,61 €
- Dépenses et recettes d'investissement à 136 100 €

Suite à l'information donnée sur le vote des taux (suppression de la taxe d'habitation en 2021), les taux d'imposition 2021 sont votés comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 22.9 % (11.87 % + 11.03 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 64.20 %

AMÉNAGEMENT VILLAGE

M. le maire donne le compte rendu de la rencontre avec le cabinet ISAGEO. Un projet de mission devra être étudié par la commission voirie.

ANCIEN PRESBYTÈRE

Un entretien avec les représentants de Cristal Habitat, organisme titulaire d'un bail emphytéotique, s'est déroulé en présence du maire et de l'adjointe. Il leur a été demandé leurs intentions quant à l'entretien du bâtiment, Cristal Habitat reste ouvert à une sortie de bail.

DIAGNOSTIC INCENDIE

La société ABS a réalisé un diagnostic sur la sécurité incendie des bâtiments communaux et a produit les devis en conséquence pour l'équipement en extincteurs, l'alarme incendie et le plan intervention.

Le conseil donne son accord sur les propositions et autorise M. le maire à donner suite.

PROGRAMME TRAVAUX ONF

Le conseil municipal accepte le programme de travaux 2021 proposé par l'Office National des Forêts, comprenant l'entretien de la plantation, les travaux d'infrastructure et d'éventuels travaux d'urgence.

CONVENTION SERVICE INTERIM AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal accepte la convention du Centre de Gestion de la Savoie qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées du personnel.

ANTENNE RELAIS SFR

Le conseil municipal demande une information de la population par un représentant de SFR, ainsi qu'une projection dans le paysage.

Le conseil sollicite l'avis du syndicat du Thiers et de l'ONF en ce qui concerne la convention.

DÉPART EN RETRAITE DENISE VIBERT

M. le maire propose au conseil municipal d'offrir un cadeau pour le départ en retraite de Denise Vibert, secrétaire de mairie, le conseil donne son accord pour l'achat du présent.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire soulève le problème de nuisances lié à la pratique de moto cross sur l'ancienne carrière de l'entreprise Gavend, ainsi que la disparition du balisage dans le même secteur.



Séance du 17 mai 2021

DÉLIBÉRATION CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES

M. le maire soumet au conseil municipal le projet de convention entre la commune de Saint-Genix-les-villages et les communes de résidence des élèves du collège « La Forêt » de Saint-Genix-les-villages portant sur la participation aux frais de fonctionnement des gymnases des structures d'Aoste (2019-2020) et de Saint-Genix-les-villages (2020-2021);

Cette participation s'élève à 277,38 € pour la commune de Sainte-Marie d'Alvey. Cette somme a été inscrite au budget 2021. Le conseil municipal accepte la convention.

DÉLIBÉRATION DE VIREMENT DE CRÉDIT AU COMPTE 6 817 POUR UN MANDATEMENT DE 16 €

Le conseil municipal, sur proposition de M. le maire, vote le virement de crédit de 16 € au compte 6 817 du fait de l'existence d'un impayé antérieur à 2019.

NOMINATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Depuis 2001, le correspondant défense est désigné parmi les conseillers municipaux. Il est en charge des questions de défense, informe les administrés sur la défense de la France, les jeunes citoyens sur le parcours de citoyenneté... M. Denis Vincent se propose et est le correspondant défense.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après s'être rapproché du SDES, M. le maire a pris contact avec la société CITEOS, spécialiste en éclairage public. Cette dernière a proposé un devis avec deux types de luminaires plus la possibilité d'abaissement de puissance la nuit ou de coupure de nuit.

M. le maire précise qu'il est possible d'être subventionné pour l'achat de ces luminaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, a fait le choix du luminaire tweet avec un abaissement de puissance durant la nuit.

Le montant total pour le remplacement des 14 points lumineux, hors subvention, s'élève à 6 636,00 € TTC

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE DISPOSITIF NEW DEAL, CONVENTION SFR

M. le maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'accord intervenu entre le gouvernement, l'Arcep, et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches » pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée, la commune de Sainte-Marie d'Alvey a été retenue dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles. L'opérateur SFR a été désigné chef de file pour la réalisation de ce site d'émission sur la Commune de Sainte-Marie d'Alvey à travers l'implantation d'un pylône d'une hauteur de quarante-deux (42) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens et d'un local technique. Il précise que la société SFR intervient en tant qu'opérateur pour Bouygues et Orange.

Lecture est faite de la convention SFR au conseil municipal. M. le maire précise que le seul lien juridique est cette convention, tout est pris en charge par l'opérateur.

Il présente les photos avant et après implantation de l'antenne relais de radiotéléphonie sur le terrain sélectionné.

Le conseil municipal demande une information de la population par un représentant de SFR, ainsi qu'une projection dans le paysage. Une date de réunion publique va être proposée à l'ensemble des administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION SUR LE CHOIX DE L'ARCHITECTE CONCERNANT LE DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE

Deux architectes ont été reçus par la commission bâtiments – urbanisme : Mme Comte et M. De Bonis. Ils ont tous deux présenté un projet.

Celui de Mme Comte, présente une approche structurelle, a été retenu par la commission alors que les références de M. De Bonis concernent essentiellement l'architecture d'intérieur. Le montant du projet de Mme Comte avec l'intervention d'ISAGEO pour le relevé du toit de l'église s'élève à 5 300 € TTC.

Afin de pouvoir élaborer le dossier de subvention, il est nécessaire de choisir le prestataire.

Le conseil après en avoir délibéré se rallie au choix de la commission bâtiments – urbanisme et désigne Mme Comte comme prestataire.

CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE

Il est évoqué le problème de chats errants sur la commune. M. le maire est en contact avec des associations : les chats libres de Chambéry, 30 millions d'amis, afin de pouvoir mettre en place une convention. M. le maire est dans l'attente de cette dernière.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN, PRIORITÉ VACCINALE

Dans le cadre des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin, il est proposé aux conseillers municipaux d'être vaccinés en priorité. À ce jour, une personne du conseil est intéressée.

Il est demandé à ce que le conseil municipal fasse part de ses disponibilités afin de pouvoir effectuer le planning de tenue des bureaux de vote rapidement.

BORNE IRVE

Suite à une enquête du SDES, il est rappelé qu'il n'y a pas de borne IRVE sur la commune.

M. le maire demande au conseil s'il y a un intérêt, à ce jour, d'en faire installer une. Selon le conseil il est un peu tôt pour se manifester.

SITE INTERNET

Deux devis sont présentés en ce qui concerne la réalisation du site internet pour la commune. Après en avoir discuté, le conseil municipal s'oriente vers le devis de ML Cathelin qui a la proposition la moins disante et une expérience de création de sites internet pour des collectivités de la communauté de communes.

Le montant du devis s'élève à 1 550 € net + les frais d'hébergement. M. le maire demande à ce que la commission information-animation-culture travaille sur une nouvelle identité visuelle pour Sainte-Marie d'Alvey. Il serait bien de l'avoir pour l'ouverture du site internet.

QUESTIONS DIVERSES

Préparation du planning arrosage pour la période estivale. Mme Sottiaux en profite pour demander au conseil de réfléchir à des idées de fleurissement pour l'an prochain.



Une course pédestre « La France en courant » est organisée sur toute la France avec un passage sur la commune. La préfecture demande un avis sur le passage de la course dans la commune. Le conseil émet un avis favorable.

Séance du 17 mai 2021

DÉLIBÉRATION VIREMENT DE CRÉDIT TAM BRACHET

M. le maire présente le titre de perception fondé sur une demande de restitution de trop perçu par la collectivité locale au titre de la taxe d'aménagement. En effet, suite à une annulation de permis de construire, la commune doit reverser la somme de 584,91 € perçue. Cette demande nécessite un virement de crédit au niveau du budget de la collectivité. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte.

SITUATION SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATIONS PRÉALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME

M. le maire présente et propose de faire un point sur les dossiers d'urbanisme depuis la mise en place du nouveau conseil. Sur le premier semestre 2021 il y a eu 5 demandes de CUB, 4 DP, et 2 PC. Des projets sont actuellement en cours sur la commune, de plus il reste des dossiers en cours de régularisation.

VENTE BOIS ONF

Une affiche a été déposée et affichée sur les trois panneaux d'affichage concernant une vente de bois organisée par l'ONF. Les personnes intéressées peuvent contacter directement M. Fauges de l'ONF. Le conseil en profite pour faire le point sur les différents intervenants en ce qui concerne l'entretien de la forêt et des chemins communaux.

RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE CONCERNANT L'ANTENNE RELAIS

Une dizaine de personnes de la commune s'est présentée à la réunion publique. Le directeur régional de la société SFR était présent afin d'informer la population. Les travaux devraient être réalisés d'ici fin mai 2022.

Une information complémentaire va être distribuée dans les boîtes aux lettres.

Il est également précisé que les habitants peuvent faire une demande d'évaluation du niveau d'ondes actuelles et après installation de l'antenne relais.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La réunion de la commission communication a lieu le lundi 19 juillet afin de travailler sur l'arborescence du nouveau site internet.

M. le maire demande que la commission travaille également sur l'identité visuelle de la commune lors de cette réunion. M. le maire suggère de traiter le site et le logo en même temps.

TRAVAUX ARCHITECTE ÉGLISE

Une personne de la société Isageo est venue faire les prises de

vue du toit de l'église par drone le 5 juillet. La finalité est de relever les points singuliers et les dimensions précises de l'église afin que Mme COMTE, architecte, puisse avancer sur le dossier. Le conseil accepte également le devis de la société Bureau Alpes contrôles pour la réalisation du diagnostic amiante.

QUESTIONS DIVERSES

Avancée sur l'éclairage public : la demande de subvention pour le remplacement des 14 points lumineux de la commune est en cours. Une reprise de la délibération est faite ce soir afin d'être en accord avec le dossier de demande de subvention auprès du SDES. En ce qui concerne la semaine 35 du planning arrosage qui était vacante, Yann Gosset propose d'arroser en début de semaine et Brigitte Sottiaux en fin de semaine.

Rencontre avec la Gendarmerie pour deux sujets :

- pratique de motocross sauvage. M. le maire en profite pour dire qu'il a également rencontré le responsable juridique de la fédération de motocross et M. Gavend (propriétaire du terrain sur lequel se déroule le motocross). M. Gavend a pris la pleine mesure de l'information et agit en conséquence. Depuis, la pratique sauvage paraît se calmer. Des panneaux interdisant les véhicules à moteur ont été installés de chaque côté du chemin.

- problème d'animaux errants (chats et chiens). La gendarmerie va surveiller.

En ce qui concerne les animaux errants, les chats libres de Chambéry interviennent actuellement auprès de Mme Aubier.

Le principe envisagé à ce jour est d'avoir une convention avec les chats libres afin de limiter la prolifération. La commune est, à ce jour, toujours en attente de la convention.

Balisage chemins : tout est en ordre, au niveau du chemin du Frenay le tracé a été modifié afin que le passage ne se fasse plus sur la propriété de M. Gavend.

Entretien des chemins pédestre. Il est prévu de faire un recensement des chemins piétons pour voir qui s'occupe de l'entretien, de faire un nouveau point au mois de septembre après le passage de la Société Berthier.

Listing Equidés : les services vétérinaires souhaitent avoir un listing des équidés et de leurs propriétaires sur la commune pour une raison sanitaire. Brigitte Sottiaux s'occupe du listing et de le transmettre.

Cristal Habitat : un point a été fait sur les appartements sous bail emphytéotique avec Cristal Habitat. Ils s'avère que la toiture est à bout de souffle (couverture + charpente), les menuiseries extérieures sont à refaire, il faut également prévoir des travaux de chauffage.

M. le maire a renouvelé le souhait de Cristal Habitat de cession ? Si la commune reprend le bail, que faire du bâtiment ?

Séance du 13 septembre 2021



DÉMISSION DE L'ADJOINTE

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a bien pris acte de la démission du 1^{er} adjoint Mme Brigitte Sottiaux. Mme Sottiaux précise qu'elle a à cœur d'agir pour la commune mais pour des raisons personnelles, n'est pas assez disponible pour poursuivre efficacement sa mission. Par contre, Mme Sottiaux souhaite conserver son mandat au conseil municipal.

Une lettre au Préfet a également été envoyée afin de l'en informer. Au retour du Préfet, une élection sera organisée afin de désigner un nouvel adjoint.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

M. le maire explique que la secrétaire va effectuer plus d'heures sur la commune d'Avressieux ce qui nécessite une réorganisation du temps de travail. Il propose que les heures de présence sur la commune de Sainte-Marie d'Alvey soient réunies sur une seule journée, le mardi ou le vendredi. Le conseil après en avoir discuté pense qu'il est préférable que la mairie soit ouverte le vendredi toute la journée. Une période d'essai de 3 mois sera mise en place à partir du mois d'octobre.

ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE

M. le maire rappelle qu'actuellement, seul un arrêté de nomination avec un nombre d'heures a été pris concernant l'agent technique. Il précise que la collectivité travaille de cette manière depuis de nombreuses années, mais qu'en cas de problème la responsabilité du maire est engagée.

Il souhaite donc mettre en place une fiche de poste et définir de manière précise des horaires de travail. Il souhaite également que l'activité de l'agent technique soit plus saisonnière avec un temps de travail de 4 h sur la saison hivernale et de 7 h sur la période estivale, ce qui ramène le temps de travail à 6 h. Le conseil municipal est d'accord mais ne peut pas prendre de délibération ce jour car cette décision est soumise à l'accord du comité technique du centre de gestion.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

M. le maire expose que les employeurs publics sont tenus de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

M. le maire présente les 3 possibilités de gestion du dispositif ouvertes au choix de la collectivité :

1/ La commune peut décider de gérer le dispositif de signalement en interne.

2/ Le décret du 13 mars 2020 permet également de mutualiser la gestion du dispositif par voie de convention entre plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics

3/ Possibilité de confier la gestion du dispositif au Centre de gestion en prenant un arrêté confiant au Cdg73 la mise en œuvre du dispositif de signalement.

Le conseil municipal décide de confier la gestion au Centre de gestion.

CONVENTION RECOURS MISSION DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE ITINÉRANT DU CDG

Le Centre de gestion propose d'avoir recours au service de mission de secrétariat de mairie itinérant en cas d'absence de la secrétaire. Le conseil décide à l'unanimité de signer cette convention.

CONVENTION CHATS LIBRES

M. le maire rappelle que la commune est confrontée à une prolifération de chats errants. C'est pourquoi la commune a décidé, pour lutter contre cette prolifération et assurer une régulation des chats errants, de mettre en place un dispositif de capture et de stérilisation par le biais d'une convention ponctuelle avec l'association des Chats libres de Chambéry. Le conseil demande toutefois que quelques précisions soient amenées sur la convention.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Suite à quelques demandes de location par des particuliers et associations, M. le maire suggère qu'il serait bien de revoir les tarifs de la location de la salle polyvalente.

Il a été décidé que le tarif pour les habitants de la commune reste à 100 € + la participation à la consommation d'électricité. Par contre le montant de la caution est revu à 500 €. Le particulier doit fournir également une attestation d'assurance.

En ce qui concerne les associations, en fonction des besoins annuels, un devis sera fourni.

La salle sera mise à disposition gracieusement pour un besoin ponctuel d'une association.

RETOUR CRISTAL HABITAT PAR RAPPORT AUX LOGEMENTS DU PRESBYTÈRE

M. le maire rappelle qu'un bail emphytéotique lie la commune et Cristal Habitat pour une durée de 50 ans. Aujourd'hui, Cristal Habitat ne veut pas trop investir dans ces logements et se concentre sur le locatif de Chambéry agglomération.

M. le maire estime que les travaux prévus par Cristal Habitat sont insuffisants. Il n'a pas eu de retour suite à sa demande pour visiter les logements. Les locataires se plaignent de façon récurrente de problèmes de chauffage.

Aujourd'hui il y a une possibilité pour la commune de reprendre la gestion du bien et gérer le locatif. Il sollicite la commission urbanisme afin d'avoir une réflexion sur le sujet : faire chiffrer les travaux, quelle serait la rentabilité si la commune décide de gérer le locatif ? Quelles sont les possibilités de subventions ? Solliciter éventuellement France relance avec un programme d'économie d'énergies...

Questionner un avocat sur ce genre d'opérations.
Une fois le travail de la commission effectué, le présenter au conseil afin de prendre une décision éclairée.

REPRÉSENTANT COMMUNE *PARI SOLIDARITÉ*

L'association *Pari Solidarité* sollicite les communes conventionnées à nommer un représentant pour le service de la distribution alimentaire. M. le maire est le représentant.

NOMINATION D'UN AMBASSADEUR – RÉFÉRENT COVID

La préfecture a mis en place un dispositif des "Ambassadeurs-référents Covid" et invite à désigner au sein de la collectivité un "ambassadeur-référent Covid" qui aura pour missions de :

- délivrer des messages de santé publique
 - communiquer sur la stratégie de lutte contre le virus auprès du public ou des salariés
 - s'assurer de la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires
 - être le point de contact des autorités locales (préfecture, ARS, CPAM, services déconcentrés de l'État)
 - sensibiliser, distribuer et superviser l'utilisation des autotests.
- Christelle Perie est la référente.

SITE INTERNET

Suite à la réunion de la commission information, animation, tourisme, l'arborescence du site internet a été dévoilée. Le conseil trouve que le site est facile d'utilisation, le retour général est bon. La commission peut continuer à travailler sur cette base, éventuellement retravailler le logo, modifier la couleur jaune des onglets. Objectif de la prochaine réunion de la commission : finalisation du projet afin d'avoir la version quasi définitive lors du prochain conseil.

RENOUVELLEMENT DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS ACCUEILLANT LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le conseil souhaite reconduire l'attribution de 50 € par an et par enfant participant à des activités sportives ou culturelles pendant l'année scolaire 2021-2022.

ORDURES MENAGÈRES ET TRI SÉLECTIF SUR LA COMMUNE

Le SICTOM souhaite faire en sorte d'espacer les tournées de collecte et demande aux communes de privilégier le stockage vertical. Une nouvelle implantation de collecte des déchets et tri sélectif a été mise en place au centre du village. Il en ressort que les gens vont plus facilement jeter leurs déchets mais la contrepartie est que les personnes de passage déposent également leurs ordures ce qui a un impact financier pour les habitants de la commune.

Le conseil réfléchi à un emplacement stratégique afin que les containers soient utilisés mais que ça ne dénature pas l'environnement. Parking église ?

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les derniers dossiers d'urbanisme en cours.

L'architecte a renvoyé l'étude de faisabilité concernant les travaux de l'église, présentation rapide de cette étude. Cette dernière va être envoyée aux conseillers afin de pouvoir en discuter lors du prochain conseil.

Il faut prévoir de relancer Alpes contrôle en ce qui concerne le diagnostic amiante.

Point sur le remplacement de l'éclairage public : le dossier est en cours d'analyse auprès du SDES afin d'obtenir une subvention. À réception de l'accord de subvention, les travaux seront lancés.

Séance du 22 novembre 2021

M. le maire propose de rajouter une délibération au conseil concernant l'octroi d'un cadeau à l'ancien maire, M. Gaston Arthaud-Berthet et ses anciens adjoints, M. Jean-François Delaigue et M. Auguste Guicherd. Le conseil municipal accepte de rajouter cette délibération.

DÉLIBÉRATION AFIN D'OFFRIR UN CADEAU AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS SORTANTS

Afin de marquer la transition suite aux dernières élections municipales, et étant donné la conjoncture et les conditions sanitaires, rien n'avait pu être mis en place, M. le maire souhaite offrir un cadeau à M. Gaston Arthaud-Berthet, maire sortant, ses deux adjoints sortants M. Jean-François Delaigue et M. Auguste Guicherd, ainsi qu'à l'ancien conseil municipal et au nouveau conseil municipal pour leur investissement dans la commune.

M. le maire propose donc de faire un cadeau personnalisé à M. Gaston Arthaud-Berthet d'une valeur de 92,00 € HT, M. Jean-François Delaigue et M. Auguste Guicherd d'une valeur de 76,00 € HT chacun.

M. le maire propose également que les anciens membres du conseil municipal, et leurs conjoints, ainsi que les nouveaux membres du



conseil municipal (et leurs conjoints), ainsi que les secrétaires de mairie (Denise Vibert, partie en retraite en juin et Magali Guicherd, nouvelle secrétaire) partagent un moment convivial au restaurant pour un budget global d'environ 600,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de M. le maire.

DÉLIBÉRATION AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

M. le maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation des installations de télécommunications (pylône d'une hauteur de 42 m supportant divers dispositifs d'antennes, local technique et/



ou armoire technique, raccordement par câbles), le projet est porté par la commune de Sainte-Marie d'Alvey qui reste propriétaire de la maîtrise foncière du terrain. Ce projet nécessite un défrichement en forêt communale relevant du régime forestier et soumis à l'avis de l'ONF. Aussi, la commune de Sainte-Marie d'Alvey sollicite auprès du Ministère de l'agriculture, l'autorisation de défrichement sur la parcelle A 970 de la commune d'une surface de 100m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement via l'ONF.

DM AFIN D'EFFECTUER LE MANDAT DU FPIC

Après vérification, il s'avère que les ouvertures de crédit afin d'effectuer le mandat du FPIC sont suffisantes, il n'est donc pas nécessaire de procéder à un DM.

DÉLIBÉRATION ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE

Considérant la nécessité de déterminer les conditions d'exercice du temps de travail des agents au sein de la commune de Saint-Marie-d'Alvey. M. le maire propose, conformément à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, d'organiser le temps de travail des agents de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2021. La présente délibération vise à définir les règles qui régissent l'organisation et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité en terme de durée du travail, temps de travail, garanties minimales du travail, cycles de travail et contrôle du temps de travail. Sont concernés par les dispositions suivantes les agents titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, non complet ou temps partiel, des catégories A, B ou C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en application les termes de la délibération pour l'organisation du temps de travail des agents de la commune.

PROJET DE DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Le maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instaurer une journée de solidarité pour l'ensemble du personnel, en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Le maire, compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de service, propose d'instaurer cette journée de solidarité selon la modalité suivante :

par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel. Par exemple: 7 heures supplémentaires ponctuelles

au cours de l'année. La réalisation de ces heures fera l'objet d'un suivi déclaratif. Il est nécessaire d'avoir l'avis du comité technique du Centre de Gestion.

Ce projet convient au conseil municipal qui accepte de le présenter au prochain comité technique du Centre de Gestion de la Savoie.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Le maire expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation, que la commune a, par délibération du 22 mars 2021, donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
Risques garantis : -décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
Conditions : avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,23 % de la masse salariale assurée
- Pour les collectivités souhaitant assurer les agents IRCANTEC :
Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public
Risques garantis : accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire
Conditions : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,13 % de la masse salariale assurée
- la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,

NOUVEAU SICTOM

M. le maire rappelle que le SICTOM du Guiers fusionne avec la partie Iséroise, le SICTOM de Morestel à partir du 1^{er} janvier 2022. À ce jour, M. le maire ne connaît pas les incidences sur la valorisation des déchets, si la capacité de traitement de ces derniers sera supérieure, ni les incidences en termes de taxes.

SITE INTERNET

Mme Cathelin qui s'occupe de la création du site internet a demandé des informations complémentaires afin de l'agrémenter : historique de la commune, informations sur le cimetière, photos de la faune et la flore.

Il est également évoqué le choix du logo afin de mettre en service le site internet avec le nouveau logo.

Plusieurs logos sont proposés par la commission animation, le conseil souhaite que l'église et les signes religieux soient évités et demande un design plus épuré et neutre.

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin se met en route doucement, il est évoqué un article sur l'avancée des travaux concernant le bâtiment périscolaire, la présentation de la Maison France Service, les diverses photos... Il serait également bien d'avoir le logo pour le présenter dans le prochain bulletin.

MISE EN CONFORMITÉ CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

La mairie a reçu un rappel de transmission d'attestation d'achèvement d'Ad/AP concernant la mairie, la salle polyvalente, les sanitaires publics et le cimetière de la part de la DDT.

Il s'avère que tout avait été mis en suspens car la nature des prescriptions faites à l'époque étaient disproportionnées pour la commune. M. le maire propose de repartir d'une page blanche en fonction des besoins et des ressources.

Le conseil souhaite connaître les risques en cas de non réponse.

BOÎTE DE MISE À DISPOSITION DE DOCUMENTS TOURISTIQUES

Beaucoup de documents touristiques ou informatifs concernant les animations sur le secteur sont déposés au secrétariat, mais peu de personnes viennent les consulter, ce qui génère un gaspillage important de papier.



Aussi, il est évoqué l'idée d'une boîte de mise à disposition de ces documents dans l'enceinte de la mairie.

La commission communication veut bien s'occuper de trouver un support pour les dépliants.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de l'église: Etant donné le contexte économique et les tarifs des matériaux, les travaux du toit sont mis en suspens.

Par contre lors de l'étude de faisabilité, il a été mis en évidence un problème de remontée d'eau à l'intérieur de l'église.

Des devis sont en cours pour l'évacuation de cette humidité.

- 1^{er} devis de Perrouse construction, installation de drains autour de l'église, estimation 27 000 €.

- 2^e devis de EGSol, sondages au pénétromètre à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment afin d'identifier la nature de la roche et trouver la source de l'eau.

Cristal Habitat: M. le Maire a rencontré un avocat et fait un courrier à Cristal Habitat afin de provoquer une réaction par rapport aux travaux qui doivent être faits pour la mise en conformité des appartements. M. le maire recherche une négociation à l'amiable dans un premier temps.

Panneau Pocket: la Communauté de Commune Val Guiers a signé une convention pour la mise en place de panneau pocket. Toutes les communes du secteur auront accès à panneau pocket pour informer leurs administrés.

La Propriété fondation Tardy a été mise en vente, un diagnostic parasitaire a été effectué. La présence de Mérule dans un des bâtiments est mise en avant. La mairie en a été informée et va transmettre cette information à la Préfecture pour connaître les suites à tenir.

La commande de colis pour les personnes de plus de 70 ans pour les fêtes de fin d'année est faite.

Point sur la réunion entre M. le maire, M. et Mme Fusty, M. Brachet, Mme Saby (EDF), afin de trouver une solution concernant le raccordement électrique pour la demande de permis de construire de M. et Mme Fusty.

Le conseil municipal soulève le problème de la grange boucle de la Blanchinière dont la partie débordant sur la chaussée s'affaisse sur la route.

Le conseil municipal évoque également la grange qui se trouve derrière la mairie car les murs sont en train de « s'ouvrir ». Un arrêté de péril est envisagé.

Séance du 13 décembre 2021

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FDEC

Afin de pouvoir réaliser la demande de subvention auprès du FDEC (département) concernant les travaux de l'église (travaux de maîtrise d'ouvrage : étude de faisabilité pour la rénovation de la toiture, drainage...), il est nécessaire que le conseil municipal procède à une délibération. Le maire fait un rapide rappel des travaux et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite à l'unanimité faire la demande de subvention auprès du FDEC.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE LOGO DE LA COMMUNE

Trois logos ont été proposés. Le conseil municipal, après en avoir discuté, retient le troisième avec l'apport de quelques modifications : abaisser le dessin dans le cercle, changement de police (plus épais et noir). Le nom de « Sainte Marie » apparaîtra sur le haut du cercle et « d'Alvey » sur la partie basse.

Le conseil municipal adopte le logo sur ces bases modificatives.

BULLETIN MUNICIPAL

Discussion concernant la mise en page du bulletin et son contenu. Première de couverture : présentation du nouveau logo.



Ils ont visité l'Amérique en première période : les Indiens d'Amérique, les cow boys, les grands parcs naturels du Canada, la fête des Morts au Mexique, le carnaval de Rio de Janeiro, la forêt amazonienne. Ils sont actuellement en Asie durant cette seconde période : l'écriture japonaise, l'origami, les mangas, le nouvel an Chinois et ses lanternes, les éléphants d'Inde, les palais des maharadjahs.

Dans la classe de CP-CE1, le voyage autour du monde a commencé par l'Europe : nous avons déjà visité (par la géographie, les lectures, les arts, les chansons...) la France et le Royaume-Uni, et nous finissons le trimestre en Russie ! Au programme : fabrication de matriochkas, lecture de contes traditionnels russes, découverte de l'alphabet cyrillique... Les élèves (et la maîtresse !) ont beaucoup de plaisir à découvrir le monde ensemble, et tout le monde a hâte de découvrir les prochaines destinations.

Une bénévole de l'association *Lire et faire lire* intervient tous les vendredis après-midi auprès des élèves de CP et de CE2.

École d'Avressieux

L'année scolaire 2020 – 2021 s'est terminée avec le projet sur le Moyen-Âge.

Pour clôturer le travail fait en classe, un intervenant a, pendant deux jours, sensibilisé les enfants à cette période. Ces journées ont été riches en découvertes : présentation de l'équipement du chevalier et de ses différentes armes, manipulation d'un trébuchet, initiation au MSF (combat avec épées et protections en mousse), démonstration de combat de chevaliers en armure...

Une sortie scolaire a été organisée au château de Virieu.

La classe de CP-CE1 a voyagé dans le temps tout au long de l'année scolaire, des dinosaures au Moyen-Age. En fin d'année, les enfants ont réalisé des maquettes des différentes

périodes étudiées : village préhistorique, village gaulois, ville gallo-romaine, siège d'Alésia, château-fort.

Les élèves de la classe des grands ont réalisé leur propre blason.

L'année scolaire 2021 – 2022 se déroule sereinement.

La classe de Mme Dubois compte 18 CP CE1.

La classe de Mme Bertholier compte 24 CE2 CM1 CM2.

Le thème de cette année est le tour du monde.

Les CE2 CM1 CM2 découvrent la géographie du pays, le mode de vie de ses habitants et leurs traditions. Ils voyagent aussi à travers l'écoute de différentes musiques du monde et la réalisation d'œuvres en arts plastiques.



Où en sont les travaux du bâtiment périscolaire ?



Après le dépôt du permis de construire en octobre 2020, celui-ci a été délivré le 18 janvier 2021.

Une fois l'appel d'offre finalisé et les entreprises retenues, la première visite sur site a eu lieu en mai 2021.

C'est plus précisément en juin que le chantier s'est installé : sécurisation des espaces et démolition (chaufferie, w.-c. public, un préau et les vestiaires de basket).

Au cours de l'été, une fois les terrassements achevés, les maçons ont débuté la construction avec une priorité affichée : la chaufferie ! Après des difficultés d'approvisionnement en bois, c'est début septembre que les charpentiers ont pu couvrir cette dernière. L'installation de la chaudière à granulés de bois a pu commencer avec un peu de retard... Et l'arrivée des premiers froids, avait, quant à lui, un peu d'avance ! Il s'en est suivi quelques jours d'inconfort avant la mise en chauffe du bâtiment historique 2^e quinzaine d'octobre.

Pendant ce temps, les maçons poursuivaient leurs travaux de construction, et les travaux de VRD et réseaux progressaient également.



Une fois les travaux de maçonnerie finalisés, le sablage du béton des murs extérieurs du nouveau bâtiment a pu être réalisé. Cette intervention donne au bâtiment périscolaire son aspect définitif.

Courant novembre, les charpentiers ont succédé aux maçons. Leurs travaux devraient se poursuivre jusqu'à mi-janvier 2022. L'installation des menuiseries extérieures dans la foulée permettra au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air pour les vacances de février.

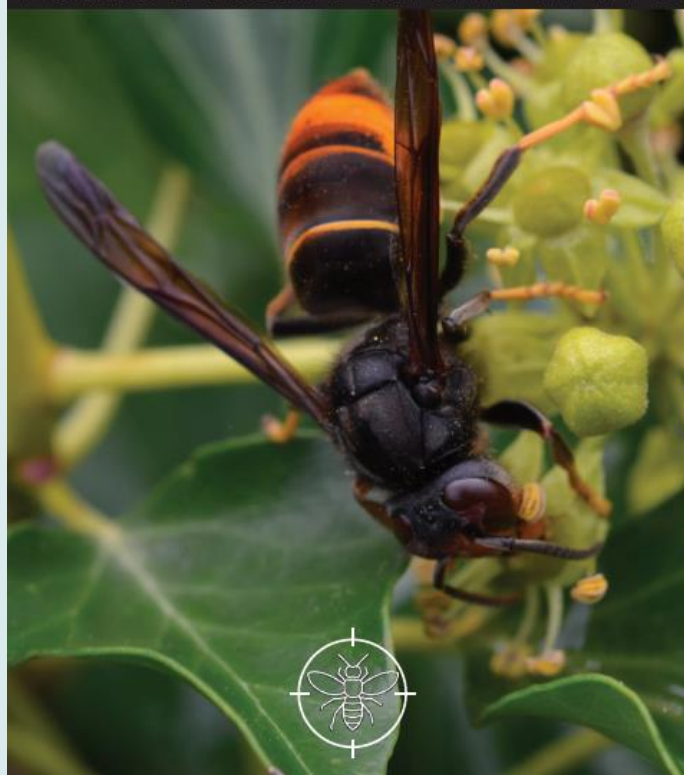
Si le rythme se poursuit ainsi et dans de bonnes conditions, la réception du bâtiment pourrait être faite fin du printemps 2022 pour permettre une mise en service de ces nouveaux espaces à nos enfants pour la rentrée 2022-2023.



Lutte contre le frelon asiatique



LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - *Vespa Crabro*



Frelon asiatique - *Vespa Velutina*



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

Deux nouveaux équipements de services au public sur la commune de Saint-Genix-les-Villages

Vendredi 5 novembre 2021, la Communauté de Communes Val Guiers a inauguré la France Services Val Guiers et le centre de loisirs Les Marmousets à Saint-Genix-Les-Villages. Ces équipements, dédiés aux familles et habitants du territoire Val Guiers, participent à l'amélioration des conditions de vie et à l'attractivité territoriale. En présence de M. le Président Paul Regallet, des élu.e.s locaux, départementaux, régionaux, des partenaires financeurs et de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie, ces inaugurations témoignent de l'action de la Communauté de communes en faveur du développement et de l'accessibilité aux services au public.

Le Centre de loisirs Les Marmousets: accueil périscolaire et de loisir des enfants du territoire

La compétence « Enfance jeunesse » de la Communauté de communes a permis de structurer une politique d'accueil du jeune enfant jusqu'au jeune adulte (6 200 jeunes de 0 à 25 ans, 2 376 jeunes de 0 à 14 ans). Situé 37 Montée des Ecoles à Saint-Genix-Les-Villages, le centre de loisirs les Marmousets accueille les enfants de l'école durant les temps périscolaires le matin avant la classe, durant la pause méridienne et le soir après la classe.

Il est utilisé également pour l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires pour tous les enfants vivants sur la polarité de Saint-Genix-les-Villages (Cham-



pagneux, Saint-Genix, Ste-Marie d'Alvey, Rochefort, Avressieux, Belmont-Tramonet). La construction du centre des Marmousets était devenue nécessaire du fait de la vétusté des locaux précédemment utilisés et de leur capacité limitée. Livré en 2 phases, une extension neuve en 2020 puis une rénovation de l'existant en 2021, le bâtiment est conçu pour accueillir 160 enfants sur les

temps périscolaires. Au total, 260 enfants différents ont fréquenté l'accueil périscolaire au moins une fois en 2021. Ce nouvel espace permet de proposer des temps de qualité avec des salles aux utilisations bien identifiées (salle de jeux, salle de sports, dortoirs, espace ateliers cuisine...) tout en séparant les enfants de moins de 6 ans du reste du groupe.

Accessible et confortable, ce nouvel équipement a pu voir le jour grâce à la rétrocession à l'euro symbolique des anciens locaux par la mairie de Saint-Genix-les-Villages ainsi qu'au soutien financier de l'Etat (300 000 €), du Conseil Régional (356 000 €) et de la CAF de la Savoie (70 000 €).



Un nouveau lieu d'accueil et d'accompagnement sur tous les services publics à la place de l'ancienne poste de Saint-Genix

Situé au 126 place des Tilleuls à Saint-Genix-les-Villages, la Maison France Services Val Guiers est un équipement de proximité, ouvert à tous et gratuit, qui a vocation à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives. S'appuyant sur l'ancienne Maison de Services Au Public et labellisée en juillet 2021, la France Service Val Guiers propose une multitude de services : accueil et information sur les services du territoire, mise en relation et orientation vers les par-



tenaires et services compétents selon les demandes et besoins, accompagnement aux démarches administratives (CARSAT, Pôle-Emploi, Impôts, Préfecture, CPAM, Justice, la Poste, CAF, MSA, Agirc-Arrco), aide à l'utilisation des services en ligne et de l'outil numérique (création d'adresse mail, création de comptes administratifs, ordinateurs en accès libre, etc...). France Services accueille également des permanences de la Mission Locale Jeunes, de Cap Emploi, de Pole Emploi, de Fab RH, d'Isactys, de l'Union Départementale des Associations Familiales. Certaines permanences ont également lieu dans les locaux Pravaz à Pont de Beauvoisin : l'ASDER, Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes, le SPIP.

De par la compétence sociale de la Communauté de communes, la France Services Val Guiers est au service des habitants de l'ensemble du territoire.

Trois agents France Services vous accueillent dans un lieu parta-

gé de services, le Clic'Ressources. Ce lieu partagé regroupe, la France Services, une Agence Postale Intercommunale, un espace de Pratiques Numériques et un incubateur d'initiatives.

Véritable outil au service de la cohésion sociale, la France Services Val Guiers a pu voir le jour grâce au soutien financier de ses partenaires, l'Europe (7 800 €), l'Etat (33 000 €), le département de la Savoie (4 680 €) et Groupe La Poste (100 000 €), la commune de Saint-Genix-Les-Villages (rétrocession à l'euro symbolique), ainsi qu'à la dynamique nationale, portée par les préfetures, pour le déploiement des France Services.



Promenons nous dans les bois... par Florence Delem

Aussi discret que la constellation qui porte mon nom, il vous faudra faire preuve de patience ou de beaucoup de chance pour croiser mon chemin. Et même si je ne suis plus chassé dans vos contrées, je préfère errer seul et dissimulé dans la forêt. C'est là qu'est mon domaine, entre grands arbres où j'aime à grimper et bosquet pour me cacher. A l'instar de mes cousins félins, je suis un chasseur. Je peux arpenter des kilomètres pour pister une proie. Oiseaux, lapins, lièvres, écureuils et chevreuils sont mes mets de prédilection. Mon coeur, trop petit, ne me permet pas de courir sur de longues distances, alors je suis le roi du camouflage pour m'approcher au plus près de mon futur repas. Ma robe beige tachetée de noir se confond avec les sous-bois. Grâce à mes pinceaux, les touffes de poils qui ornent mes oreilles pointues, je sais tout du souffle du vent. J'ai l'ouïe fine et aucun bruissement ne m'échappe. La neige n'est nullement un obstacle, car mes pattes sont longues et munies de gros coussinets qui me permettent d'avancer en silence et sans m'enfoncer. Entre chien et loup est mon moment préféré pour chasser, mais aussi quand l'aube éclaire les dernières ombres de la nuit. Voilà, je sens qu'il est là, tout près. Tapis sur un lit de feuilles mortes, les oreilles rabattues, les muscles prêts pour agir, j'attends qu'il sorte de son terrier. Ça fait des heures que je l'observe. Je sais que c'est maintenant. Un museau s'aventure au dehors, pour humer le temps. D'un bond démesuré, je m'abats sur lui, comme la foudre sur l'arbre une nuit d'orage, sans effroi, sans douleur.



Je vais pouvoir me repaître, jusqu'à la prochaine fois, dans deux ou trois jours.

A moins que cette fois, l'effet de surprise ne vienne pas de moi. Il m'aura vu ou senti et aura déguerpi au plus vite, sans que je ne puisse l'atteindre. A chacun son tour de chance dans cette danse.

Quelqu'un m'a dit qu'il était revenu. Je le croyais presque disparu, ou perdu dans quelques montagnes éloignées. J'aimerais tant le rencontrer au détour d'un sentier. Serait-il couché sur une branche perchée ? Endormi dans quelques bosquets ? Marchant prudemment, le regard vert pénétrant souligné de blanc ?

Peut-être je m'assoupirais près d'un ruisseau enchanté et au réveil, à peine sortie des bras de Morphée, il serait là à m'observer. Sa tête ronde arborant fièrement ses favoris me questionnerait en silence. Il sait que je ne suis pas une proie pour lui, mais lui en est-il une pour moi ? Alors je fermerai les yeux, pour lui dire que dans ce petit bout d'espace de nature enserrée par quelques villages, j'aimerais qu'il se sente de nouveau chez lui, comme tous les autres animaux « sauvages » qui habitent encore ces lieux.

Rassuré, il se détournerait doucement, tandis que je chercherai à prolonger la magie de l'instant, imprimant à tout jamais sur ma rétine cette présence féline.

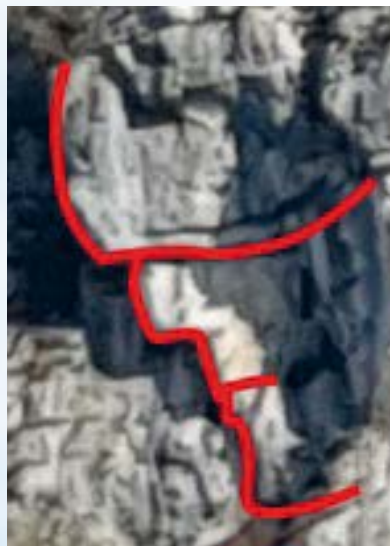
Le verrai-je un jour ? Se laissera-t-il apercevoir autrement que dans mes rêves ?

Alors, promenons nous dans les bois...
Pendant que le lynx est encore là.

Paréidolie dans l'Arvezan

Vous êtes-vous déjà amusé à identifier des formes d'animaux dans les nuages? Avez-vous été surpris, au détour d'un chemin, par un rocher ressemblant à un visage? Si c'est le cas, vous êtes adepte de la paréidolie. Rassurez-vous ce n'est pas une maladie, bien au contraire il s'agit de quelque chose de très répandu parce que très humain. La paréidolie désigne la capacité de notre cerveau à identifier des formes familières, notamment des visages, dans les nuages, la végétation, les rochers, etc.

Le rocher de la Savoyarde, près de Montmélian, est un exemple très connu. On y voit le profil d'une femme, portant la frontière, coiffe traditionnelle de Tarentaise.



Sainte-Marie d'Alvey recèle également un exemple remarquable de paréidolie. Il se situe dans la falaise qui domine, sous le col de la Crusille, la route allant à Rochefort. Regardez la photo?... Que voyez-vous?... Voyez-vous un profil de visage d'homme?

Certains l'interprètent comme le visage de l'archange Michel terrasant le dragon, d'autres comme le

profil d'un soldat américain sous son casque caractéristique de la seconde guerre mondiale, d'autres y voient une évocation du personnage de bande dessinée Corto Maltese. Et vous?

Il existe sûrement d'autres exemples de paréidolie dans l'avant pays savoyard. Si vous en connaissez, ou si vous en rencontrez, envoyez-nous des photos pour un prochain numéro de l'Arvezan!

Alice Borgey, doyenne de notre commune

La vie d'Alice Borgey regorge de petites anecdotes, mais nous avons retenu la partie de sa vie consacrée aux enfants, lorsqu'elle était Famille d'accueil et même Présidente des familles d'accueil.

Alice a été accueillante pendant 30 ans mais elle a passé son BAFA seulement à 65 ans ! Avant, nul besoin de papier pour prendre soin des enfants et leur transmettre la passion de la campagne et nouer des amitiés qui, pour certaines, durent toujours.

Quand nous lui demandons d'où cette envie lui est venue, elle nous répond que sa mère accueillait déjà des enfants pendant la guerre. Alors quand un jour, une dame est venue demander si elle acceptait de prendre en charge, elle aussi des enfants, elle a dit oui.

Notre doyenne nous confie avec émotion qu'elle a gardé contact avec ses protégés, que nombreux sont celles et ceux qui lui envoient régulièrement des nouvelles ou viennent lui rendre visite. Ce sont de réels réseaux d'amitié tissés lors des séjours passés chez Alice...

A l'époque, il y avait, d'après Alice, 7 familles dans les environs de Sainte-Marie d'Alvey et 60 familles sur la Savoie qui accueillait des enfants de 4 à 12 ans. Ces derniers étaient plutôt issus de milieux populaires. Certains étaient cherchés directement à Paris dans le cadre d'un partenariat Crédit Agricole et plutôt durant l'été.

Avec des étoiles dans les yeux, Alice nous raconte qu'elle pouvait avoir en même temps une dizaine d'enfants et qu'elle avait régulièrement 2 jeunes filles pour l'aider à encadrer les enfants et mener des activités. Elle avait aménagé la ferme pour que tous s'y sentent bien : jeux d'intérieur, balançoire mais aussi piscine.

Elle nous explique, en souriant, qu'heureusement, personne n'a jamais mis le feu malgré toutes les expérimentations menées ! Les enfants pouvaient rester 1 mois, aussi il fallait se démener pour les occuper.



Mais Alice a aussi accueilli des enfants pendant la guerre d'Algérie et malgré les conditions difficiles de leur présence, un attachement fort s'est créé entre eux.

Elle se souvient aussi des petits parisiens qui voulaient absolument ramener les animaux de la ferme dans leurs bagages, du feu de camp dressé certains soirs, des enfants qui aimaient grimper dans son grand tilleul, des sorties pour monter les vaches le long de la montée de l'église avec les enfants ou encore des chants et danses que les enfants aimaient beaucoup.

Ces mêmes enfants, en grandissant, sont revenus plus tard chez Alice, avec leurs propres enfants. Ils dressaient des tentes dans le pré et campaient en famille.

Aujourd'hui, c'est fini, mais Alice est toujours contente d'avoir des nouvelles !



Gâteau léger aux noix



Ingrédients

- 125 g de cerneaux de noix en poudre
- 125 g de sucre en poudre
- 3 œufs
- 2 cuillerées à soupe de rhum (facultatif)
- 3 cuillerées à soupe rases de Maïzena
- 1/2 sachet de levure chimique
- 75 g de beurre fondu

Préparation

Séparez les blancs et les jaunes des trois œufs. Préchauffez le four thermostat 6 (180 °C). Beurrez un moule à manqué ou à cake. Dans un saladier, mélangez le sucre et les jaunes, puis le rhum.

Ajoutez ensuite les noix en poudre, la maïzena et la levure tamisées ensemble, puis le beurre fondu.

Montez les blancs d'œuf en neige ferme, incorporez-les délicatement à la préparation. Versez la pâte dans le moule, enfournez et laissez cuire pendant 30 mn.

Vous obtiendrez un gâteau léger et mousseux. Piquez la pâte avec la lame d'un couteau pour vérifier la cuisson du gâteau avant de le sortir du four. Remettez-le à cuire quelques minutes si nécessaire.

Vous pouvez l'accompagner d'une crème anglaise parfumée à la vanille, ou encore d'une sauce au chocolat noir fondu doucement au bain-marie.



SOLUTION DES JEUX

Mots croisés

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| E | C | O | L | O | G | I | S | T | E |
| R | L | | A | L | L | E | E | | N |
| R | I | | S | T | A | B | L | E | S |
| E | M | I | S | E | S | | O | R | E |
| | A | L | O | N | G | | N | A | M |
| S | T | | | | O | O | | T | E |
| T | I | A | N | | W | A | G | O | N |
| A | Q | U | I | N | | S | E | | C |
| N | U | | E | | C | I | R | C | E |
| D | E | F | R | O | I | S | S | E | R |

Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 4 | 8 | 1 | 9 | 7 | 2 | 6 | 5 |
| 9 | 6 | 2 | 5 | 3 | 8 | 7 | 4 | 1 |
| 1 | 7 | 5 | 2 | 4 | 6 | 8 | 3 | 9 |
| 7 | 1 | 6 | 4 | 2 | 3 | 5 | 9 | 8 |
| 2 | 3 | 9 | 6 | 8 | 5 | 1 | 7 | 4 |
| 8 | 5 | 4 | 9 | 7 | 1 | 3 | 2 | 6 |
| 4 | 8 | 7 | 3 | 1 | 9 | 6 | 5 | 2 |
| 5 | 9 | 1 | 7 | 6 | 2 | 4 | 8 | 3 |
| 6 | 2 | 3 | 8 | 5 | 4 | 9 | 1 | 7 |

Informations pratiques

| Structure | Téléphone | Adresse mail Site internet | Ouverture |
|---|----------------|--|---|
| Mairie de SAINTE-MARIE D'ALVEY | 04 76 32 59 33 | mairie.sma73@orange.fr | Vendredi de 8 h -12 h et 13 h 30 - 17 h 30 |
| Communauté de Communes Val Guiers | 04 76 37 36 45 | contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr | Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h |
| Syndicat des Eaux du Thiers | 04 79 36 02 18 | syndicat.thiers@siaep-thiers.fr | |
| SIEGA (assainissement) | 04 76 37 21 18 | accueil@sie-guiers-ainan.fr | |
| EDF (dépannage) | 09 726 750 73 | | |
| SYCLUM (ordures ménagères) | | contact@sictom-morestel.com | |
| Impôts-Centre finances publiques de Chambéry | 04 79 70 72 03 | | |
| Trésorerie Pont-de-Beauvoisin | 04 76 37 04 63 | t073025@dgfip.finances.gouv.fr | Lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 |
| Déchetteries Saint-Genix/Guiers ou Domessin | | sictom-guiers.fr | Lundi 14 h-18 h 30 Du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 (fermeture à 17 h du 1/10 au 31/3) |



Bientôt sur le Net :

<http://saintemariedalvey.fr>